



## Règlement d'exposition

### 10<sup>e</sup> exposition nationale Swiss Fleckvieh avec coupe des éleveurs

Sponsors principaux :

swiss  
herdbook



swissgenetics

#### 1. But

Les 15 et 16 avril 2023, la CI Swiss Fleckvieh organisera la 10<sup>e</sup> exposition nationale Swiss Fleckvieh à Thoune. Elle souhaite présenter la qualité de l'utilisation de la race à deux fins et l'état actuel des critères morphologiques et de performances de la race Swiss Fleckvieh.

#### 2. Sélection et choix des animaux

Une exploitation peut exposer un maximum de 2 vaches, 2 génisses, 1 taureau et 1 vache de productivité durable. Il n'y aura pas de présélection des animaux. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, le CO peut annuler la participation de la vache et de la génisse inscrites en second rang.

#### 3. Conditions de présentation

Seront admis à l'exposition des génisses, des vaches et des taureaux de race Swiss Fleckvieh (SF) qui correspondent au but d'élevage. Les animaux doivent être de race pure Swiss Fleckvieh (mention A dans le herd-book ; pourcentage de sang SF > 87,5%). Les vaches doivent être en lactation, être en état d'être présentées à une exposition le 15 avril 2023 et avoir vêlé avant le 21 mars 2023. Les vaches qui ne sont pas en état d'être présentées à une exposition peuvent être refusées par le CO au moment de la présentation.

#### Génisses :

- Les génisses seront exposées et présentées par les jeunes éleveurs.
- Âge : nées entre le 01.01.2021 et le 30.04.2022
- Portantes au maximum de 7 mois le jour de l'exposition

#### Primipares :

- Au moins 20 kg de lait journalier lors de la première pesée de contrôle (résultat atteint le jour de l'exposition)

AT pas obligatoire pour les primipares ; si un résultat est disponible, il n'est pas pris en compte (pas d'exigence)

**Vaches en 2<sup>e</sup> lact. :**

- 1 lactation standard avec au moins 5'000 kg de lait
- Teneurs : au moins 6.70 %, dont au moins 3.05 % de protéine
- AT contrôlée : 2.00 à 4.00 kg/min., IAP : 38 à 52 %
- 

**Vaches en 3<sup>e</sup> lact. :**

- Moyenne des lactations standard : au moins 5'500 kg de lait
- Teneurs : au moins 6.70 %, dont au moins 3.05 % de protéine
- AT contrôlée : 2.00 à 4.00 kg/min. ; IAP : 38 à 52 %

**Vaches de productivité durable :**

- PV de 60'000 kg de lait et plus
- Teneurs : au moins 6.70 %, dont au moins 3.05 % de protéine
- AT contrôlée : 2.00 à 4.00 kg/min. ; IAP : 38 à 52 %

**Coupe des éleveurs du dimanche 16 avril 2023 :**

Conditions d'admission à la coupe des éleveurs, voir annexe 1

**4. Inscription, taxes**

Délai d'inscription : mardi 21 mars 2023 (date du timbre postal, courrier A).

**Important :** La date limite d'inscription à la Coupe des éleveurs est fixée au vendredi 10 mars 2023 (voir règlement à part).

Procédure d'inscription via **redonline** :

Login → Expositions → sélectionner 10<sup>e</sup> exposition Swiss Fleckvieh → Sélectionner les animaux que l'on souhaite inscrire par une ✓ et sauvegarder

**Important :** si 2 vaches et/ou 2 génisses sont inscrites, il faut indiquer sous remarques quelle vache/quelle génisse a la priorité et quelle vache/quelle génisse est en second rang (si trop de vaches/génisses sont inscrites, il se peut que les vaches/génisses inscrites au second rang soient retirées).

Procédure d'inscription par **courrier** :

Envoyer une copie du certificat d'ascendance actuel à :

IG Swiss Fleckvieh  
Daniela Schmutz  
Mooshaus 273  
3068 Utzigen

**Important :** si 2 vaches et/ou 2 génisses sont inscrites, il faut indiquer sur le certificat d'ascendance quelle vache/quelle génisse a la priorité et quelle vache/quelle génisse est en second rang (si trop de vaches/génisses sont inscrites, il se peut que les vaches/génisses inscrites au second rang soient retirées).

La taxe de présentation pour les vaches / taureaux est de CHF 60.– pour les membres et de CHF 120.– pour les non-membres. La taxe de présentation pour les génisses est de CHF 50.– pour les membres et

de CHF 100.– pour les non-membres. La liste des présentations sera publiée en ligne au plus tard le vendredi 24 mars 2023 sous [www.swissfleckvieh.ch](http://www.swissfleckvieh.ch).

En cas de questions, le président du CO, Daniel Seematter, (tél. 079 245 60 38), Stefan Schumacher Schumacher (tél. 079 380 78 81) ou la gérante, Daniela Schmutz (tél. 031 701 06 21) sont à votre disposition.

## **5. Transport**

Chaque exposant est lui-même responsable du transport de ses animaux.

## **6. Amenée / Départ**

Les animaux pourront être amenés le 15 avril 2022 entre 06h30 et 08h30 heures et après la fin de l'exposition, soit environ dès 16 heures. Les vaches devront être traitées avant d'être chargées.

## **7. Préparation des animaux**

Le code d'honneur pour les expositions établi par la CTEBS, version actuelle ([www.swissherdbook.ch](http://www.swissherdbook.ch)) s'applique pour tous les animaux exposés. L'organisateur contrôlera le respect du règlement. Les animaux devront être soigneusement lavés et complètement tondus pour l'exposition (les poils tactiles autour du museau ne doivent pas être tondus). **Le clippage ainsi que l'application d'huiles (gels) sur les pis est interdit !**

## **8. Classement**

Les animaux seront classés publiquement dans le ring au sein de leurs catégories et ensuite attachés à l'étable dans l'ordre du classement. Les décisions du juge ne peuvent pas être contestées.

## **9. Prix**

Les animaux en tête recevront des prix d'honneur. Un prix souvenir à la valeur de CHF 200.- sera remis à chaque exploitation qui expose un animal.

## **10. Assurance**

Les vaches et les taureaux seront assurés pour CHF 8'000.– pendant le transport et l'exposition auprès de l'« emmental assurance ». Les génisses seront assurées pour CHF 4'000.–. Toute assurance complémentaire devra être conclue et payée par l'exposant lui-même. Il n'y aura pas d'assurance spéciale pour des dommages résultant de l'IBR/IPV ou de la BVD.

## **11. Prescriptions spéciales de la police des épizooties**

Les animaux exposés peuvent/doivent

- être portants tout au plus de 7 mois le jour de l'exposition ;
- provenir d'exploitations libres de BVD ;

D'autres examens et prescriptions restent réservés en fonction de la situation épizootique.

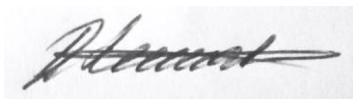
Les prescriptions concernant le trafic des animaux doivent être strictement respectées.

## **12. Présentation, soins et indemnité pour le lait**

Les animaux seront présentés par le propriétaire. Les exposants sont priés de maintenir leur place de stand en ordre et propre. L'indemnité pour le lait sera versée à l'organisation de l'exposition.

**Les éleveurs inscrivant des animaux à l'exposition se soumettent à ce règlement.**

Août 2022, pour la CI Swiss Fleckvieh



Daniel Seematter  
Président



Daniela Schmutz  
Gérante